

Le Parisien - Aujourd'hui en France, 24 janvier 2012

SÉNAT
La loi sur le génocide arménien adoptée

Un mois quasiment jour pour jour après l'Assemblée nationale, le Sénat a adopté définitivement hier soir à 22h 30 soir la proposition de loi UMP pénalisant la négation du génocide arménien, au risque d'une aggravation de la crise entre la France et la Turquie. À l'extérieur du palais du Luxembourg, maintenus à distance par de nombreux CRS, quelques centaines de manifestants, pro-Turcs d'un côté et pro-Arméniens de l'autre, tentaient de se faire entendre. Le débat a profondément divisé les sénateurs, tous partis confondus : les uns jouant sur la corde de la compassion pour approuver le texte, les autres arguant de la force des règles de droit pour le rejeter. « Un million et demi d'Arméniens ont été assassinés, a ainsi rappelé l'UMP Sophie Joissains. Cette mémoire du génocide doit rester vivante. » Philippe Kaltenbach (PS) a convoqué Jean Leiris : « Nous en sommes venus à un temps où l'humanité ne peut plus vivre avec dans sa cave le cadavre d'un peuple assassiné. »

Opposé à la loi, le président de la commission des lois, Jean-Pierre Sueur (PS), a estimé que « le Parlement n'est pas un tribunal ». Jacques Mézard (social de gauche) a souligné l'absence du ministre de la Justice, Michel Mercier, rappelant qu'en mai 2011, ce dernier « fusillait » le même type de texte. « On attend avec cette proposition de loi le maximum de la médiocrité », a-t-il tacé. En dépit de l'opposition d'une majorité des sénateurs présents,

le texte — qui prévoit jusqu'à un an de prison et 45 000 € d'amende en cas de contestation d'un génocide — a finalement été adopté par 127 voix contre 86. Et ce, par la rigueur d'un mode de scrutin parfaitement déstabilisé et propre au Sénat... qui permet de faire voter les sénateurs absents !

RATHAËLE SEGAGNIES



PARIS (19). Manifestants pro-Turcs (ici en photo) et pro-Arméniens ont manifesté devant le Sénat, maintenus à distance par de nombreux CRS.

© PHILIPPE LARUELLES